



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

psychiatrie

Question écrite n° 43045

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les inquiétudes exprimées par le collectif Psy 59-62 à propos de la situation dans laquelle se trouve la pédopsychiatrie régionale. Le Collectif alerte sur le fait que « faute de moyens suffisants, l'offre de soins psychiatriques en direction des enfants et adolescents est, selon les secteurs, défailante et ou inexistante. Les structures d'hospitalisation complète présentent une capacité globale d'accueil bien en deçà des besoins ». La situation a de graves conséquences sur la qualité des soins ainsi que sur les conditions de travail des soignants notamment à l'unité Pierre-Male au CHRU de Lille. Les médecins y sont trop peu nombreux et les locaux inadaptés. Les rares unités d'hospitalisation complètes accueillent les patients dont l'état pathologique est le plus grave et dont les liens familiaux et sociaux sont bien souvent inexistantes. Les missions de secteur ne semblent plus assurées, les différentes structures de la région adressant au CHRU de Lille leurs malades, n'étant plus elles-mêmes en capacité de leur offrir une perspective de soins. La pédopsychiatrie régionale a besoin de moyens mais aussi d'une réelle politique de santé, et de trouver une solution à la pénurie de pédopsychiatres notamment dans les structures publiques en les rendant plus attractives. Il lui demande les mesures que le Gouvernement envisage de prendre pour pallier cette situation préjudiciable aux enfants et adolescents en souffrance psychologique de la région.

Texte de la réponse

La psychiatrie est une des priorités majeures de santé publique, en particulier dans la région Nord-Pas de Calais. Le directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS) a pris, en 2014, des initiatives pour renforcer la réponse en termes d'offre de psychiatrie et de santé mentale conformément aux objectifs du projet régional de santé (PRS). L'ARS a en particulier renforcé les moyens financiers consacrés à ce secteur. Au-delà, dans le cadre de la concertation engagée pour définir les priorités 2015, il a déjà été indiqué que cet effort serait maintenu. S'agissant de la pédopsychiatrie et sans préjuger des derniers arbitrages qui sont en cours, il est déjà reconnu que la prise en charge des enfants et adolescents justifiant une prise en charge psychiatrique devra être priorisée dans le cadre des arbitrages de 2015. Ainsi, notamment, un soutien au renforcement des moyens d'hospitalisation en hospitalisation complète à vocation régionale sera affirmé. Enfin s'agissant de la démographie médicale, l'ARS engage dès 2014, de façon volontariste, en lien avec le centre hospitalier régional universitaire (CHRU), l'université et les établissements de santé, une politique de gestion prévisionnelle des compétences et des emplois médicaux notamment dans le champ de la psychiatrie.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43045

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 4 novembre 2014

Question publiée au JO le : [19 novembre 2013](#), page 11904

Réponse publiée au JO le : [16 décembre 2014](#), page 10488